



Appel à candidature pour le recrutement d'un.e consultant.e chargé.e de conduire l'évaluation finale du projet « ACCESS - Autonomie et choix en situation de crise axés sur la continuité des services essentiels et l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité »

La présente consultation est ouverte exclusivement aux consultant.es individuel.les. Les offres reçues au nom de sociétés ne seront pas prises en considération.

TERMES DE REFERENCES

- Durée de la prestation : 50 jours
- Date de début : 18 Novembre 2024
- Date de fin : Fin Février 2025

Conformément au document de projet, une évaluation finale doit être conduite pour dresser un bilan de ce qui a été réalisé, à évaluer les résultats obtenus, et à formuler des recommandations en vue d'une amélioration future des pratiques.

Par ailleurs, comme recommandé aussi par le Comité de Pilotage, il est nécessaire d'identifier, analyser, expliciter et modéliser le savoir acquis et les bonnes pratiques adoptées tout au long de la mise en œuvre du projet (processus de capitalisation), ainsi qu'élaborer sa stratégie de pérennisation.

1. Contexte

Le Projet ACCESS *Autonomie et choix en situation de crise axés sur la continuité des services essentiels et l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité*, est un projet porté par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et financé par le Ministère des Affaires Etrangères Danois, représenté par l'Ambassade de Danemark au Maroc.

Le projet a pour vision de contribuer à la réponse socio-économique et sanitaire du Gouvernement marocain face à la crise de la COVID19, pour améliorer le bien-être et la résilience de la population, en particulier des femmes et des filles, surtout les plus vulnérables.

Pour se faire, le projet vise l'atteinte de trois résultats :

- 1) Soutenir la continuité des services essentiels de santé sexuelle et reproductive (SSR) et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) ;
- 2) Promouvoir la prévention sanitaire en matière de SSR et contre les risques de propagation de la Covid-19 ;
- 3) Promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en situation de vulnérabilité.

En adoptant l'approche basée sur les droits humains, ainsi que le principe de ne laisser personne de côté (*Leave No One Behind* LNOB) le projet est pleinement conforme à la Stratégie de coopération du Danemark avec UNFPA (2018-2022) qui est ancrée dans la *Danish Strategy for Development Cooperation and Humanitarian Action "The World 2030"*. En particulier, le projet ACCESS est conforme au quatrième objectif clé de *"The World 2030"* : *La promotion de la liberté et du développement - démocratie, droits de l'homme et égalité des sexes*, puisque cet objectif place les droits à la SSR des femmes et des filles au premier plan et au centre des priorités du Danemark. En outre, les femmes et les jeunes sont au cœur de ce projet et



les activités contribuent à promouvoir l'égalité des sexes, conformément au *Strategic Framework for Gender Equality, Rights and Diversity in Danish Development Cooperation*.

Le projet ACCESS est en ligne et contribue également à la mise en œuvre du Programme Pays de UNFPA au Maroc 2023-2027 et au Plan Stratégique de UNFPA 2022-2025. Aussi le projet contribue à l'atteinte des objectifs du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Maroc (CCDD) ainsi que du Nouveau Modèle de Développement adopté par le Gouvernement du Maroc à l'horizon 2030.

Durée : ACCESS est un projet de trois (3) ans, qui s'étend de Novembre 2021 jusqu'à Avril 2025. Il a démarré officiellement en Janvier 2022 avec le début de l'année financière de UNFPA et suite à la signature des Plans de Travail Annuels (PTA) avec les partenaires d'exécution.

Budget : Financé par le Ministère des Affaires Etrangères du Danemark, le projet ACCESS dispose d'un budget global de 24.615.234 couronnes danoises, équivalentes à environ 3.600.000 USD selon le taux de change.

Partenaires de mise en œuvre : Le projet ACCESS a été mis en œuvre au Maroc en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS) et quatre Directions Régionales de la Santé et de la Protection Sociale (Tanger, Fès, Beni Mellal et Marrakech), le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) et des Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant pour la protection et la promotion des droits humains, notamment les droits à la santé sexuelle et reproductive et l'égalité de genre, dont dans un premier temps l'Union de l'Action Féministe (UAF).

Au cours des années de mise en œuvre et suite aux recommandations du Comité de Pilotage, le partenariat avec les entités institutionnelles et de la société civile a été élargi pour intégrer :

- En 2023 : le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) et la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR), ainsi que l'Association Projet SOAR en tant qu'organisation de la société civile œuvrant en milieu rural au profit des jeunes filles.
- En 2024 : le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et la Faculté de Médecine en tant qu'entités institutionnelles, et les OSC suivantes : Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), l'Association Panafricaine de Lutte contre le Sida (OPALS), le Collectif Autisme au Maroc (CAM), le Centre National Mohammed V des Handicapés (CNMH), la Fédération des Ligues des Droits des femmes (FLDF), l'International Center for Diplomacy (ICD), la Fondation Provinciale pour le Développement Economique et Social (FONDES).

Groupes cibles : Le projet cible une population d'au moins 35.400 personnes, entre jeunes filles et femmes, notamment celles en âge de reproduction et enceintes, les survivantes aux violences, celles en situation d'handicap et les migrantes, ainsi que les travailleurs.euses de première ligne, dont les professionnels de santé et les agents de développement communautaire.

Zones géographiques ciblées : ACCESS est mis en œuvre au niveau central et au niveau de quatre régions du Maroc, dont la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA), la région de Fes-Meknes (FM), la région de Beni Mellal-Khenifra (BMK) et la région de Marrakech-Safi (MS).

Afin d'atteindre son objectif général, le projet a agi sur plusieurs niveaux :

- **Stratégique :** en soutenant la mise en œuvre des stratégies nationales en SSR, de lutte contre la VBG et la réponse à la crise de la COVID19 ;
- **Offre de services :** en soutenant l'amélioration de la qualité des services essentiels de SSR, de lutte contre la VBG et leur continuité, ainsi qu'en promouvant l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles ;



- **Demande de services** : en renforçant les capacités des femmes et des filles à accéder aux services essentiels de SSR et de réponse à la VBG, y compris l'amélioration de la prévention sanitaire (approche self-care) ainsi qu'à développer leur autonomisation socio-économique.

A cet effet, les leviers d'interventions du projet peuvent être résumés en :

- **L'innovation et la digitalisation** pour assurer la continuité des services essentiels de santé sexuelle et reproductive et de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre, et l'autonomisation des femmes et des filles en situation de vulnérabilité ;
- **L'amélioration de la qualité** de l'offre de soins de santé sexuelle et reproductive et de la prise en charge des femmes et filles survivantes à la violence ;
- **La participation communautaire** pour l'accompagnement des femmes et des filles au développement des mesures de résilience face à la COVID19 ;
- **La communication et la sensibilisation** sur la disponibilité et la continuité des services essentiels en SSR ;
- **La recherche-action** sur les thématiques en lien avec le projet ;
- **La protection sanitaire** des travailleurs de première ligne **et appui socio-économique** face à la COVID19 des coopératives des femmes.

La pandémie de la COVID19 a déclenché un mouvement sans précédent de la digitalisation dans de nombreux secteurs, dont celui de la santé. Téléconsultation, e-learning, tableaux de bord, applications digitales, sont autant d'outils et de services innovants utilisés par les services de santé pour un meilleur suivi sanitaire, et pour continuer à prodiguer les soins aux patients. Dans ce sens et afin d'atteindre ses résultats, le projet ACCESS se base donc sur les avantages offerts par la digitalisation et sur l'adaptation des services essentiels en matière de SSR afin de répondre aux défis imposés par la crise COVID19.

Afin d'atteindre les population cibles, le projet a agi sur les structures existantes sur le territoire et qui accueillent notamment les jeunes et les femmes, dont :

- Les Etablissements de Soins de Santé Primaire (ESSP) gérés par le MSPS. Selon les données ministérielles, le Maroc compte 2792 ESSP dans les zones urbaines et rurales, qui sont classés comme des centres communautaires. Ils assurent une prise en charge globale des personnes tout au long de leur vie, sans discrimination. Ils offrent des services gratuits dans le domaine des droits sexuels et reproductifs, du dépistage précoce des cancers féminins, du planning familial, etc.
- Les Centres d'accueil pour les femmes victimes de violence, gérés par les OSC, qui offrent un soutien aux femmes et aux filles survivantes aux violence en leur fournissant une assistance juridique et psychologique afin qu'elles puissent acquérir de l'autonomie et quitter le cercle de la violence.
- D'autres structures clés sont également ciblées, notamment les *Dar Taliba*, les maisons d'étudiantes qui apportent le soutien nécessaire en particulier aux jeunes filles des zones rurales pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans un environnement approprié et de développer leurs aptitudes à la vie quotidienne. Aussi, les *Espaces Multifonctionnels* gérées par le Ministère de la Solidarité, Insertion Sociale et Famille qui sont des institutions d'aide sociale pour les femmes et les jeunes filles en situation difficile et qui visent à renforcer la connaissance et l'accès des femmes à leurs droits, de prévenir les situations de violence, de protéger les victimes de violence et d'accroître l'autonomie des femmes, y compris leur autonomisation économique.

Par ailleurs, afin de renforcer les capacités des femmes et des filles à accéder aux services essentiels de SSR et de réponse à la VBG, le projet a contribué à sensibiliser cette population à leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et de santé, à la prise de décision autonome à travers nombreuses initiatives de sensibilisation mises en œuvre par le MSPS à travers les personnes relais communautaire qui ont la possibilité de maximiser la portée de leur action en raison de leur proximité avec la population vulnérable et isolée, ainsi que par les OSC impliquées. Aussi, en impliquant les garçons, les hommes, les femmes et les filles dans les



actions de sensibilisation sur les Droits à la SSR (DSSR) et les VBG, le projet vise à contribuer à l'élimination des préjugés liés à l'utilisation des services de DSSR et de VBG.

Pour que les femmes informées aient accès aux services de santé, elles doivent être aussi financièrement autonomes. À cette fin, le projet a soutenu des coopératives de femmes dans les zones rurales afin qu'elles puissent avoir un revenu décent et stable, dans le but d'améliorer leur autonomie économique et sociale.

Également, le projet a soutenu l'adoption de l'approche self-care pour contribuer à autonomiser les femmes et les jeunes en matière de prise en charge de leur propre santé y compris la SSR. Dans ce sens, et dans le cadre de la recherche-action, le projet a appuyé entre autres, le Plan National de Prévention et de contrôle du Cancer, notamment à travers la réalisation d'une étude de faisabilité pilote visant l'introduction de l'auto-test du Papilloma Virus Humain (HPV) qui permettra de démocratiser le dépistage et la détection précoce du cancer du col de l'utérus auprès de toutes les femmes, sans discrimination ni coercition.

2. Justification de la consultation

L'évaluation finale s'inscrit dans le cycle de vie du projet ACCESS. Elle suit l'évaluation à mi-parcours qui a été effectuée en 2023 et qui a fait le point sur l'état d'avancement du projet dans l'atteinte de ses résultats, et qui a émis des recommandations à mettre en œuvre.

Conformément au document de projet, l'évaluation finale doit être conduite pour dresser un bilan de ce qui a été réalisé, évaluer les résultats obtenus, et formuler des recommandations en vue d'une amélioration future des pratiques.

Cette évaluation finale couvrira la période de mise en œuvre du projet et concernera les parties prenantes des actions réalisées. Elle devra analyser les résultats atteints par le projet et son impact, sur la base du cadre logique et du Process Action Plan du projet (PAP), ainsi que des différents rapports produits par le projet.

En s'appuyant sur des éléments factuels et crédibles, l'évaluation finale examinera les réalisations, mettra l'accent sur les leçons apprises et traduira les conclusions en recommandations, en vue de sa capitalisation et pérennisation.

3. Consistance de la consultation

Cette évaluation finale, commanditée dans le cadre de la mise en œuvre du projet ACCESS, permettra de fournir les éléments nécessaires pour d'une part démontrer la contribution du projet à assurer i) la continuité de services essentiels de SSR intégrant la prise en charge des VBG, ii) la prévention sanitaire et iii) l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles, et d'autre part de formuler des recommandations et leçons apprises à partager avec toutes les parties prenantes, y compris le bailleur.

A travers la même mission, le/la consultant/e sera chargé/e de valoriser et procéder à la **capitalisation** des résultats pour des potentiels projets futurs. Par ailleurs, il est demandé au/à la consultant/e d'élaborer la **stratégie de pérennisation** des résultats et des impacts du projet.

De manière générale, l'évaluation finale vise à fournir des éléments d'évaluation du projet et des résultats attendus par rapport aux objectifs fixés en termes de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et impact.

Objectifs de la consultation :

- 1) Évaluer dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que les approches utilisées correspondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins identifiés ;
- 2) S'assurer que l'apport du projet est en cohérence avec le Programme Pays de UNFPA Maroc et les stratégies et programmes nationaux ;
- 3) Analyser les résultats et évaluer l'atteinte des objectifs du projet ;
- 4) Analyser les probabilités de durabilité et d'impact du projet sur la base de ses performances ;



- 5) Evaluer la stratégie de partenariat pour la réalisation des résultats, ainsi que les dispositions prises pour la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- 6) Formuler des recommandations ;
- 7) Identifier et formuler les bonnes pratiques et process à capitaliser ;
- 8) Elaborer la stratégie de pérennisation des acquis et résultats atteints.

4. Approche

Cette consultation devra comprendre un examen de la documentation pertinente, à savoir : les documents contractuels de projet (document du projet et son PAP, cadre de résultats, matrice de risques, plan de communication, budget), les rapports annuels de réalisation, les différents livrables produits, ainsi que les Plans de Travail Annuels.

La méthode de collecte de données et l'analyse des résultats seront basées sur les critères recommandés du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et l'OCDE à savoir, pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité, et en conformité avec la nouvelle politique UNFPA d'évaluation des projets. https://www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Final_Eval%20Handbook%202024.pdf

5. Critères et questions d'évaluation finale

Cette évaluation finale devrait répondre aux questions suivantes :

Pertinence	La mesure dans laquelle les objectifs et la conception du projet correspondent aux besoins et aux priorités de la population (en particulier, ceux des groupes vulnérables) au niveau du pays, et des partenaires, et demeurent pertinents même si le contexte évolue.
Cohérence	La mesure dans laquelle le projet est aligné et est cohérent avec les stratégies nationales, le CCDD, le Programme Pays UNFPA Maroc 2023-2027, le Plan Stratégique de UNFPA 2022-2025, la Stratégie de Coopération du Danemark.
Efficacité	La mesure dans laquelle les objectifs et les résultats du projet ont été atteints.
Efficience	La mesure dans laquelle le projet a fait bon usage de ses ressources financières, humaines, matérielles et techniques et a utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats définis dans le cadre des résultats.
Impact	La mesure dans laquelle le projet a produit des effets et changements importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non.
Durabilité	La mesure dans laquelle les partenaires ont pu être soutenus en termes de développement des capacités et d'appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et des effets des interventions menées.

6. Méthodologie

Collecte de données : L'évaluateur/trice utilisera des outils quantitatifs et qualitatifs de collecte de donnée (questionnaires, interviews semi-structurées, groupes de discussion, focus groupes, ateliers, visites de terrain etc.) en plus de la revue documentaire, des statistiques au niveau national, des données des livrables produits, etc. Le prestataire devra souligner dans sa note méthodologique les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées (par ex : entrevues, groupes de discussion, visites sur place, etc.).

Assurance qualité : Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec l'équipe gestionnaire du projet et des programmes au niveau de l'UNFPA Maroc.



Participation et inclusion : L'évaluation devra être conduite selon une approche participative, inclusive, et sensible au genre, impliquant un large éventail de partenaires et de bénéficiaires. L'évaluateur/trice effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les acteurs à impliquer dans l'évaluation et qui intègrent des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile et les bénéficiaires directs du projet. Le prestataire devra également élaborer un cadre d'échantillonnage et indiquer comment il tiendra compte de la diversité des intervenants.

7. Processus de la consultation

La consultation se déroulera selon les phases suivantes :

● Phase de démarrage :

Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation finale. A ce stade, l'évaluateur/trice doit acquérir une connaissance approfondie du projet en question et de sa documentation, ainsi que du contexte national, du Programme Pays (CPD) de UNFPA Maroc, du Cadre de Coopération du Système des Nations Unies au Maroc et de la Stratégie de Coopération du Danemark.

Il/Elle doit choisir et adapter les questions d'évaluation et identifier les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. Il/Elle doit également sélectionner, en concertation avec l'équipe de UNFPA l'échantillon de parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain. Il s'agit en effet de mener les tâches suivantes :

- Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente produite et disponible au niveau de UNFPA, de la coopération danoise et des partenaires du projet ;
- Développer une cartographie des parties prenantes, représentants du gouvernement et de la société civile, pertinentes pour l'évaluation et définir les liens qui existent entre ces différents groupes ;
- Développer et proposer la liste des questions de l'évaluation pour chaque critère ;
- Élaborer la note méthodologique détaillée dressant l'approche et la méthodologie qui seront utilisées pour analyser et mesurer le niveau d'atteinte des résultats à travers les réalisations du projet, dégager des leçons apprises et des recommandations. Cette note méthodologique intégrera aussi les moyens nécessaires pour élaborer le rapport de capitalisation et celui de la stratégie de pérennisation ;
- Développer les méthodes de collecte et d'analyse des données ainsi qu'un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain ;
- Elaborer la matrice d'évaluation et le guide des entretiens qui guideront la collecte de données sur le terrain ;
- Identifier les documents supplémentaires à consulter.

Cette phase devra se terminer par la production de la note méthodologique, y compris la matrice de l'évaluation, qui constituera le 1^{er} livrable.

Le prestataire devra insérer dans la note méthodologique les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées (par ex. : entretiens, groupes de discussion ou focus groupe, observation, visite sur place, etc.).

● Phase de terrain et collecte de données :

Cette phase consiste en des missions sur le terrain, des interviews et des focus groupes, etc., afin de collecter et d'analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l'évaluation. Lors de cette phase, l'évaluateur/trice remplira et mettra progressivement à jour la matrice de l'évaluation au fur et à mesure de la collecte de données sur le terrain (modèle de matrice de l'évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>).

Le recueil des données devrait se faire conformément à l'approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans la note méthodologique.

A l'issue de cette phase, l'évaluateur/trice devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.



A la fin de cette phase il/elle fera une présentation des résultats préliminaires de l'évaluation et des bonnes pratiques identifiées et ce dans une réunion de restitution en présence de l'équipe de UNFPA en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

- **Phase d'analyse et de rédaction :**

Durant cette phase l'évaluateur/trice continuera le travail d'analyse des données initié dans la phase de terrain et préparera **les rapports provisoires de l'évaluation finale, de la capitalisation et de la pérennisation**, en tenant compte des remarques et commentaires émis par l'équipe UNFPA lors de la réunion de restitution.

Les rapports provisoires seront soumis à la fois à un examen de la qualité et à un processus de révision. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur/trice dans l'expression de son jugement, un comité ad-hoc procédera à l'examen de la qualité des rapports provisoires.

Cet examen sera entériné à l'aide de la grille d'examen de la qualité de l'évaluation « Evaluation Quality Assessment (EQA) » (cf. Grille d'examen de la qualité des rapports de l'évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>).

À l'issue de ce processus et après la revue des rapports provisoires en fonction des commentaires et remarques du comité ad-hoc, l'évaluateur/trice soumettra la version révisée des rapports.

Une fois que les versions révisées des rapports seront considérées de bonne qualité, elles seront présentées aux membres du Comité Technique du projet. L'évaluateur/trice produira par la suite les rapports finaux incluant les éventuelles commentaires et recommandations du Comité Technique.

À l'issue de cette phase, les recommandations validées par le Comité Technique seront présentées au Comité de Pilotage et communiquées au Ministère des Affaires Étrangères du Danemark.

- **Phase de dissémination**

La dissémination du rapport de l'évaluation finale, du rapport de capitalisation et du rapport de la stratégie de pérennisation auprès des parties prenantes du projet se fera suite à leur validation.

8. Livrables

1. Note méthodologique intégrant l'évaluation finale, la capitalisation et la stratégie de pérennisation. (5 jours)

La note méthodologique doit être de 30 pages au maximum à soumettre dans un délai de 15 jours à partir de la signature du contrat. Elle présentera le contexte du pays, le projet et la réponse stratégique de UNFPA, la logique d'intervention du projet (Theory of Change), l'approche et la méthodologie de l'évaluation et le processus de collecte et d'analyse des données ainsi que la matrice de l'évaluation. L'évaluateur/trice devra en faire une présentation orale à l'équipe de l'UNFPA. Cette note méthodologique doit être validée par l'équipe UNFPA avant de passer à la phase de terrain.

2. Rapports provisoires de l'évaluation finale, de la capitalisation, et de la stratégie de pérennisation et leur présentation power point. (17 jours)

Les rapports provisoires seront trois documents séparés :

- Le rapport de l'évaluation finale sera un document de 50 à 60 pages au maximum. Ce rapport présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations et les annexes dont notamment les TdR, la liste des personnes/institutions/OSC rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l'évaluation. Le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation, et donnera un aperçu sur le contexte du pays et du projet.
- Le rapport de la capitalisation sera un document de 30 pages au maximum et il devra mettre en exergue les bonnes pratiques adoptées, les modèles et les processus novateurs ayant fait preuve de succès et duplicables, et les enseignements tirés qui pourront ainsi être partagés et utilisés pour générer des changements.
- La stratégie de pérennisation, de 15 pages au maximum.

Les rapports provisoires seront partagés avec l'équipe UNFPA et le Comité ad-hoc.



En préparation de la présentation des rapports provisoires au Comité ad-hoc, l'évaluateur/trice soumettra une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques des rapports.

3. Rapport final de l'évaluation finale (14 jours)

La version finale du rapport sera un document de 50 à 60 pages au maximum et il comprendra un résumé analytique de 3 à 4 pages ainsi qu'une présentation PowerPoint finale résumant les résultats et les recommandations. Cette version finale prendra en compte les commentaires et recommandations retenus suite à la réunion du Comité Technique.

Il est fortement sollicité que ce rapport soit illustré par des graphiques des schémas de processus et de démarche. L'évaluateur remettra aussi les données collectées sur le terrain et ayant servi pour l'analyse et l'évaluation des résultats et des impacts.

La version finale du rapport contiendra aussi la fiche synthétique suivant le modèle de UNFPA et sera considérée comme livrable final après validation du Comité technique.

4. Rapports de capitalisation du projet et de la stratégie de pérennisation (14 jours)

L'ensemble des données et informations collectées sur le terrain devront être analysées et documentées afin d'élaborer le rapport de capitalisation du projet ACCESS et de sa stratégie de pérennisation.

Le rapport de capitalisation, de 30 pages au maximum, devra mettre en exergue les bonnes pratiques adoptées, les modèles et les processus novateurs ayant fait preuve de succès et duplicable, et les enseignements tirés qui pourront ainsi être partagés et utilisés pour générer des changements.

Aussi, l'évaluateur/trice devra élaborer la stratégie de pérennisation, de 15 pages au maximum.

9. Langues de la consultation

Les supports et outils de travail au cours des entretiens, ainsi que les rapports provisoires et finaux seront en langue française. Par ailleurs, la fiche synthétique de l'évaluation finale (suivant le modèle de UNFPA), devra être fournie en français et en anglais

Les focus groupes, les interviews, les ateliers etc. seront animés en français et en arabe, selon le besoin.

10. Durée de la consultation

La consultation se déroulera en 50 jour/homme répartis sur deux phases. Une première phase allant de Novembre à Décembre 2024 et une deuxième allant de Janvier à fin Février 2025. Les livrables seront répartis sur ces deux phases, suivant le calendrier provisoire ci-dessous qui comprend les principales phases et les activités clés du processus de l'évaluation.

Les délais indiqués peuvent se chevaucher et ne sont qu'approximatifs : ils doivent être déterminés de façon indépendante par l'évaluateur/trice qui doit élaborer un calendrier plus complet et détaillé dans le cadre de la note méthodologique.

Calendrier provisoire :

- Phase de démarrage : 5 jours ouvrables pour la soumission de la note méthodologique
- Phase de terrain et collecte de données : 17 jours ouvrables
- Phase d'analyse et rédaction du rapport final d'évaluation : 12 jours ouvrables
- Phase de rédaction du rapport de capitalisation : 7 jours
- Phase de rédaction de la stratégie de pérennisation : 5 jours
- Phase de dissémination des livrables : 4 jours

La consultation commencera à partir de la date de signature du contrat.

11. Paiement des livrables

- 1^{er} livrable : note méthodologique validée : 15% (phase 1 : 2024)



- 2^{ème} livrable : Les rapports provisoires de l'évaluation et de la capitalisation y compris les présentations Ppt : 20% (phase 2 : 2025)
- 3^{ème} livrable : rapport final validé de l'évaluation finale et rapport provisoire de la pérennisation y compris sa présentation Ppt: 25% (phase 2 : 2025)
- 4^{ème} livrable : rapports finaux validés de la capitalisation et de la stratégie de pérennisation : 40% (phase 2 : 2025)

12. Profil du/de la consultant/e

Le/la consultant/e national/e doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- Formation universitaire supérieure (minimum Bac+5) en sciences humaines et sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent ;
- Expérience d'au moins 7 ans dans la conception de projets de développement pour les Agences des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales ;
- Expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'évaluations de projets de développement humain et social, et/ou de droits à la santé sexuelle et reproductive, d'égalité de genre, et d'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes ;
- Expériences similaires dans la conduite d'analyses de capitalisation et pérennisation de projets de développement dans les domaines suscités ;
- Expériences similaires dans l'utilisation des outils et des approches de collecte de données (qualitative/quantitative)
- Familiarité avec le mandat de UNFPA et le Système des Nations Unies au Maroc ;
- Connaissance de la politique d'aide internationale du Gouvernement Danois est un atout ;
- Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
- Excellentes capacités de synthèse, de rédaction en français ;
- Maîtrise de l'arabe est nécessaire.

13. Dossier de soumission de l'offre

Le dossier de l'offre se compose de :

L'offre technique doit comporter les éléments suivants :

- Le CV mettant en valeur les expériences et les compétences ainsi que 3 attestations de référence en lien avec cet appel à consultation.
- La note méthodologique proposée décrivant la démarche qui sera suivie pour répondre aux termes de référence de la consultation
- Un calendrier d'exécution faisant ressortir les principales phases de réalisation de la consultation et une estimation du nombre de jours pour chaque phase.

L'offre financière :

L'offre financière, en MAD, devra comprendre pour chacune des prestations le nombre de jours estimés et les taux journaliers y compris les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation de la prestation.

NB : Toute offre ne présentant pas les éléments susmentionnés ne sera pas considérée.

14. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

- L'évaluation de l'offre technique ;
- L'examen de la proposition financière.



Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- Offre technique : note sur 100, pondération 70%.
- Offre financière : note sur 100, pondération 30%.

L'offre technique sera évaluée sur la base de son degré de réponse aux termes de références.

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent tous les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation.

Le/la candidat/e retenu/e recevra un courrier par mail l'invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

Analyse technique comparative des offres :

Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres et seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

Critères	Note
<p>Profil, formation et diplômes :</p> <p>Formation universitaire supérieure (minimum Bac+5) en sciences humaines et sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doctorat • Master/ DESS/ Ingénieur • Licence ou inférieur à Bac+5 	<p>10</p> <p>10 8 0</p>
<p>Expériences en lien avec la consultation :</p> <p>Expérience d'au moins 7 ans dans la conception de projets de développement pour les Agences des Nations Unies et/ou d'autres organisations internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • > à 7 ans • = à 7 ans • < à 7 ans <p>Expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'évaluations de projets de développement humain et social, et/ou de droits à la santé sexuelle et reproductive, d'égalité de genre, et d'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • > à 7 ans • = à 7 ans • < à 7 ans <p>Expériences similaires dans l'utilisation des outils et des approches de collecte de données (qualitative/quantitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • > 3 expériences • = 3 expériences • 2 expériences • 1 expérience <p>Expériences similaires dans la conduite d'analyses de capitalisation et pérennisation de projets de développement dans les domaines suscités</p> <ul style="list-style-type: none"> • > 3 expériences • = 3 expériences • 2 expériences • 1 expérience 	<p>40</p> <p>10 7 0</p> <p>10 7 0</p> <p>10 8 5 2</p> <p>5 4 3 2</p>



<p>Nombre d'attestations de référence en lien avec cet appel à consultation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • > 3 attestations • = 3 attestations • 2 attestations • 1 attestation 	<p>5 4 2 1</p>
<p>Pertinence de la note méthodologique (NM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • NM améliorée par rapport aux objectifs de la prestation • NM répond aux objectifs de la prestation avec détail des missions • NM conforme aux objectifs de la prestation et partiellement détaillée • Une simple reprise des objectifs de la prestation : 	<p>40 40 30 20 10</p>
<p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier détaillé • Calendrier partiellement détaillé 	<p>10 10 5</p>
<p>Total</p>	<p>100</p>

Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant.

Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants : 70% pour l'offre technique et 30% pour l'offre financière.
 $N=0,7*T+0,3*F$

15. Dépôt de dossier de candidature

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante : hr@unfpa.org

L'objet du mail doit indiquer « **Candidature Evaluation finale ACCESS** ».

Les pièces jointes en format PDF et dans deux fichiers séparés doivent contenir l'offre technique (CV, note méthodologique et calendrier) et l'offre financière.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **10 Novembre 2024 à 17h00**, date et heure limites de réception des offres. Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.